
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1^{er} mai 2018 à 19 h
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Madame Suzie MIRON, conseillère du district de Tétéreaultville

ABSENCES :

Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Jacques SAVARD, directeur d'arrondissement
Madame Myriame BEAUDOIN, directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics
Monsieur Daniel SAVARD, directeur de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur Denys CYR, directeur de la Direction des services administratifs
Monsieur Magella RIOUX, secrétaire d'arrondissement
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Annick CHAREST, chef de division relations avec les citoyens et communications

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 47 citoyen(ne)s.

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19h05. Il rend hommage aux participants du projet « 3 milieux de vie, 150 jeunes et 1 projet artistique dans Hochelaga-Maisonneuve » dont la vidéo expliquant le processus de création a été diffusée avant l'ouverture de la séance. Il s'agit d'une œuvre réalisée par les élèves de secondaire V de la classe d'arts plastiques de Geneviève Béliveau, de l'école Chomedey-De-Maisonneuve, les jeunes d'Entr'Ados – Carrefour Parenfants et les enfants de l'organisme Répît-Providence. Le maire invite les principaux initiateurs du projet, madame Isabelle Perreault et monsieur Samuel Augustin à signer le livre d'or.

CA18 27 0111

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

- en modifiant l'article 40.02 de sorte de remplacer le mot « interdiction » par le mot « obligation »;
- en modifiant le libellé de l'article 40.04 afin d'y lire « Adopter le Règlement » plutôt que « Adopter le second projet de Règlement »;
- en retirant le dossier inscrit sous l'article 40.07 : « Édicter une ordonnance visant à réduire les limites de vitesse dans les secteurs du Quartier vert, Mercier-Est et de Maisonneuve-Longue-Pointe au sud de l'avenue Souigny ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

10.03 - Déclarations des élu(e)s.

La conseillère du district de Tétreaultville, madame Suzie Miron, informe les citoyens que la 10e édition montréalaise des Promenades de Jane se déroulera les 4, 5 et 6 mai prochain et invite les intéressés à se joindre pour souligner l'héritage de Jane Jacobs, auteure, militante et philosophe de l'architecture et de l'urbanisme. C'est un événement citoyen ouvert à tous et gratuit. Madame Miron souligne aussi le début de la campagne de propreté à l'arrondissement dont l'ouverture officielle s'est tenue le samedi, 28 avril, à la place Valois, et invite les citoyens à participer à la prochaine corvée au parc Thomas-Chapais le 5 mai prochain.

Le conseiller du district d'Hochelaga, monsieur Éric Alan Caldwell, se réjouit de l'avancement du projet de réaménagement du parc Lalancette inscrit au point 20.11 de l'ordre du jour. Il décrit brièvement l'aménagement prévu et se dit fier de la qualité du projet.

La conseillère du district de Louis-Riel, madame Karine Boivin Roy, informe les citoyens qu'à la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU), les élu(e)s et les fonctionnaires ont rendu hommage aux membres sortants dont le mandat est venu à échéance. Elle remercie ces membres de leur implication et dévouement et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres dont le mandat sera entériné au cours de la séance de ce soir. Finalement, madame Boivin Roy explique le projet de piétonisation du secteur Notre-Dame-des-Victoires inscrit à l'ordre du jour au point 20.14, projet qu'elle qualifie de rassembleur et convivial.

Le maire de l'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, salut la présence dans la salle de l'ancien maire par intérim de la Ville de Montréal, monsieur Laurent Blanchard. Il se réjouit aussi de l'adoption prévue plus tard ce soir d'une stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels. Le maire explique toutefois que cette stratégie est temporaire puisque la mairesse de la Ville de Montréal, madame Valérie Plante, a annoncé l'adoption prochaine d'un règlement visant à rendre obligatoire l'inclusion de tels logements dans chaque nouveau projet résidentiel sur l'ensemble du territoire de la ville.

10.04 - Point d'information :

Le maire de l'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais annonce la tenue d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 10 mai 2018 à 13h30. Il indique qu'il n'est pas coutume d'avoir recours à ce type de séance et précise qu'il privilégie les séances ordinaires déjà fixées pour l'année. Il réfère à l'ordre du jour où est inscrit, pour information, un résumé des dossiers qui seront discutés lors de cette séance extraordinaire :

- Conventions avec contributions financières dans le cadre du programme Ville-MTESS 2013-2018;
- Conventions avec contributions financières dans le cadre de la Politique de l'enfant;
- Convention de services pour la gestion et l'animation du jardin communautaire BP Tétreaultville.
- Demande au conseil municipal pour la prise en charge par l'arrondissement des travaux de la ruelle Desjardins-de la Salle;
- Affecter une somme de 60 000 \$ pour des aménagements au jardin communautaire Souigny;
- Demandes d'aide financière au MAMOT pour des aménagements d'accessibilité universelle dans le cadre du PIQM-MADA;
- Affecter au surplus de l'arrondissement une somme de 3 411 300 \$ provenant du surplus de gestion 2017.

10.05 - Période de questions des citoyens sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 19 h 26.

Denis Côté

30.09 Le citoyen représente l'organisme Jeunes sportifs Hochelaga qui sera reconnu aujourd'hui avec une cote B. Il désire savoir en quoi cette cote B peut affecter les services que l'organisme recevra de l'arrondissement. De plus, le citoyen se dit très satisfait de la rénovation de l'aréna Francis-Bouillon et demande s'il est possible qu'elle soit aussi ouverte en été.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond au citoyen.

Réal Bergeron

30.05 Le citoyen aimerait avoir des précisions concernant cette affectation du surplus de l'arrondissement aux études de circulation dans les secteurs du Faubourg Contrecoeur et d'Honoré-Beaugrand. De plus, il veut savoir s'il y a une étude spécifique sur la circulation dans la future zone commerciale qui sera créée au Faubourg Contrecoeur et quand les résultats seront connus.

Messieurs Pierre Lessard-Blais et Pierre Morissette, et madame Suzie Miron répondent au citoyen.

- Jean Lapointe** **10.04** Le citoyen aimerait obtenir des précisions sur l'affectation d'une somme de 60 000 \$ pour des aménagements au jardin communautaire Souigny; quel est l'aménagement prévu.
20.13 Il demande aussi des précisions quant au contrat de 170 930,85 \$ pour la plantation de végétaux sur la rue Notre-Dame Est entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Donat; quels sont les végétaux qui seront plantés.
- Messieurs Pierre Lessard-Blais et Pierre Morissette répondent au citoyen.

La période de questions se termine à 19 h 40.

10.06 - Période de questions des citoyens d'ordre général.

La période de questions débute à 19 h 40.

- Nathalie Langlais** La citoyenne se plaint que l'arrondissement l'oblige à entretenir un arbre qui se trouve, selon elle, sur le domaine public. Elle explique que l'arrondissement entretient plusieurs arbres sur cette rue qui ont le même âge et sont de la même essence.
- Messieurs Pierre Lessard-Blais et Pierre Morissette répondent à la citoyenne.

- Emmanuelle Samson** La citoyenne dépose une pétition signée par plusieurs citoyens propriétaires de chiens voulant que l'arrondissement aménage une aire d'exercice canin (AEC) dans le district Louis-Riel. **Dépôt de documents.**
- Monsieur Pierre Lessard-Blais et madame Karine Boivin Roy répondent à la citoyenne.

- Yvon Gosselin** Le citoyen, qui s'occupe des chats errants et détient un permis à cet effet, a appris que le programme CSRM a été aboli et veut savoir quel programme sera mis en place pour son remplacement. D'ici à ce que le nouveau programme soit opérationnel, sera-t-il toujours possible de faire stériliser à la SPCA pour ceux qui possèdent un permis valide jusqu'en août 2018, et avec qui peut-on communiquer au sein de l'administration. De plus, il critique l'obligation d'obtenir un permis.
- Monsieur Pierre Lessard-Blais répond au citoyen.

- Amandine De la Grange** La citoyenne représente les parents des élèves de l'école Saint-Fabien et tient à remercier, en leurs noms, pour le réaménagement du parc Pierre-Bédard. Elle se questionne sur la sécurité aux alentours du parc, dont l'achalandage s'est accru avec la réouverture de l'école Marie-Reine des Cœurs. Elle présente quelques idées des parents, tel l'aménagement d'une piste cyclable, d'un corridor scolaire entre les deux bâtiments, etc. **Dépôt de documents.**
- Monsieur Pierre Lessard-Blais et madame Karine Boivin Roy répondent à la citoyenne.

- Aya Iida** La citoyenne demande pourquoi le programme CSRM a été aboli et quand sera adopté le nouveau programme. Elle propose aussi une réunion pour discuter du programme à venir. Finalement, elle veut savoir quel est l'avis du conseil sur l'unité mobile pour la stérilisation.
- Monsieur Pierre Lessard-Blais et madame Myriame Beaudoin répondent à la citoyenne.

- Suzanne Nadeau** La citoyenne a déjà demandé la création d'un comité citoyen animalier et demande un suivi sur ce sujet. De plus, elle s'intéresse à l'adoption du nouveau règlement sur les animaux, quels sont les détails et quand il entrera en vigueur.
- Monsieur Pierre Lessard-Blais répond à la citoyenne.

- Jacques Caron** Le citoyen a entendu des nouvelles concernant l'implantation d'une épicerie IGA EXTRA au Faubourg Contrecoeur et désire savoir si le commerçant a déjà approché les élu(e)s. Il demande quels seront les autres commerces dans ce secteur et quel est le cheminement de ce type de dossiers auprès de l'arrondissement.
- Monsieur Pierre Lessard-Blais et madame Suzie Miron répondent au citoyen.

- Frantz Charneau** Le citoyen dénonce, au nom du comité Environnement, la coupe d'arbres lors de la construction de nouveaux bâtiments et cite en exemple un projet sur la

rue Pierre-Bédard au coin de l'avenue Souigny. De plus, il demande aux élu(e)s de communiquer avec le propriétaire du terrain où est situé actuellement le jardin communautaire Souigny afin de vérifier si les jardinets peuvent rester cet été aussi. **Dépôt de documents.**

Messieurs Pierre Lessard-Blais et Jacques Savard, et madame Suzie Miron répondent au citoyen.

Alain Guillemette Le citoyen tient à remercier les élu(e)s et les fonctionnaires pour la rencontre organisée suite à ses dernières interventions au conseil. Il s'adresse cette fois au parti Projet Montréal afin de demander que les terrains de sports de balle soient ouverts tout le mois de septembre à la grandeur de la ville. Finalement, le citoyen dénonce la tarification des terrains. **Dépôt de documents.**

Monsieur Pierre Lessard-Blais et madame Suzie Miron répondent au citoyen.

Colette Boulanger La citoyenne joint sa voix au commentaire précédent concernant la coupe des arbres sains lors de la construction domiciliaire. Elle demande s'il est possible de quantifier le nombre des arbres sains coupés sur le domaine public en 2017 et 2018. De plus, peut-on quantifier le nombre d'arbres à abattre ou morts dans l'arrondissement sept (7) ans après une nouvelle construction. Finalement, peut-on avoir les mêmes informations pour le domaine privé.

Messieurs Pierre Lessard-Blais et Jacques Savard répondent à la citoyenne.

Albert Chrétien Le citoyen est intervenu à la dernière séance afin de critiquer l'installation de la glissade du parc Félix-Leclerc orientée du côté sud du versant. Il réitère sa proposition d'installer la descente du côté nord, ce qui est présentement interdit. Finalement, le citoyen demande pourquoi les balançoires enlevées pour la durée de l'hiver ne sont pas encore installées.

Messieurs Pierre Lessard-Blais et Pierre Morissette, et madame Karine Boivin Roy répondent au citoyen.

CA18 27 0112

Prolonger la période de questions des citoyens d'ordre général.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De prolonger la période de questions des citoyens d'ordre général afin d'entendre tous les citoyens inscrits à cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

Période de questions des citoyens d'ordre général – prolongation.

Jean Jacques Lincourt Le citoyen commente la circulation sur la rue de Marseille, entre les rues du Trianon et Langelier. Il constate que depuis quelques années, la circulation s'est densifiée considérablement. Des études ont été produites et des mesures d'apaisement de la circulation ont donné un bon résultat, surtout dans la partie commerciale, entre les rues Haig et Langelier, mais il reste le tronçon résidentiel, entre les rues Haig et du Trianon. Finalement, le citoyen fait des propositions de revitalisation de la rue de Marseille, entre les rues Langelier et Desautels.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond au citoyen.

Michel Ferrara Le citoyen exprime des remerciements de la part du Comité citoyen du parc Thomas-Chapais pour tout le support de la part de l'arrondissement lors de la dernière corvée d'éradication le 21 avril dernier.

Raymond Moquin Le citoyen veut savoir quel est le mandat confié au comité consultatif formé pour le futur aménagement de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand. Aussi, il s'inquiète des revendications de l'association du camionnage et le Port de Montréal et demande quelles seront les mesures prises par les élu(e)s afin de s'assurer que les jours et les heures de chargement ne soient pas modifiés.

De plus, le citoyen demande que l'arrondissement organise une journée consacrée au développement du réseau cyclable. Finalement, il demande quand s'effectuera l'asphaltage sur la rue Notre-Dame dans le secteur de l'entreprise Hunt Réfrigération.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond au citoyen.

Daniel Chartier

Le citoyen constate qu'avec la construction des condominiums, le territoire se densifie et les petites maisons, les espaces verts, les arbres et la végétation en général disparaissent graduellement. Il demande comment les élu(e)s prévoient modifier les règles d'urbanisme afin de mieux protéger le patrimoine naturel et culturel.

Messieurs Pierre Lessard-Blais et Éric Alan Caldwell, et madame Myriame Beaudoin répondent au citoyen.

Jean Lapointe

Le citoyen critique le projet d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve et demande que le projet soit révisé. Il constate aussi l'apparition de nouvelles entrées de camions sur la rue Notre-Dame, qui amènent avec eux plus de poussière et donc l'asphaltage à cet endroit devient urgent.

Monsieur Éric Alan Caldwell répond au citoyen.

Gaston Bérubé

Le citoyen veut savoir quand commencera la réfection de la rue Dickson. De plus, il demande à savoir quel est l'avenir du terrain vacant, auparavant occupé par la compagnie MABE. Il est inquiet de la contamination du sol à cet endroit et les actions de l'entreprise en place à cet égard et demande des explications à ce sujet. **Dépôt de documents.**

Monsieur Pierre Lessard-Blais et madame Suzie Miron répondent au citoyen.

Suzanne Bonneau

La citoyenne explique que suite aux nombreuses plaintes concernant le trottoir dangereux sur la rue Honoré-Beaugrand, au coin de la rue Roux, l'arrondissement a asphalté afin de le réparer. Elle trouve cette pratique étrange et veut s'avoir s'il y aura une réfection prévue pour ce tronçon de rue. De plus, elle se plaint de la façon dont le nettoyage printanier est fait cette année.

Messieurs Pierre Lessard-Blais et Pierre Morissette répondent à la citoyenne.

Johanne Séguin

La citoyenne demande une réduction de la vitesse sur la rue Honoré-Beaugrand, demande qu'elle justifie avec la présence sur cette rue des écoles, des garderies, d'une station de métro, et donc, beaucoup de piétons. Elle intervient aussi sur le point 40.14 de l'ordre du jour qui concerne l'interdiction de l'accès aux autobus sur la rue Lepailleur, au sud de la rue Sherbrooke, et sur la rue Gustave-Bleau, entre les rues Lepailleur et Honoré-Beaugrand. La citoyenne demande quand les autobus qui passent sur la rue Honoré-Beaugrand seront déviés vers la voie de desserte de l'autoroute A25.

Monsieur Pierre Lessard-Blais et madame Suzie Miron répondent à la citoyenne.

Réal Bergeron

Le citoyen est intervenu au dernier conseil sur le projet de transformation d'une partie du golf d'Anjou en zone commerciale et revient cette fois-ci avec une résolution de la Table de concertation de Mercier-Est qui demande à la Ville de Montréal de protéger le golf d'Anjou et de planifier les espaces verts sur l'ensemble du territoire. Il demande aussi si, suite à l'étude de circulation pour le Faubourg Contrecoeur, la rue d'Anjou sera réaménagée.

Messieurs Éric Alan Caldwell et Pierre Morissette, et madame Suzie Miron répondent au citoyen.

André Chagnon

Le citoyen critique l'état lamentable de la rue de Boucherville, entre les rues Tellier et Notre-Dame, passage quotidien d'une centaine de camions, et demande une réfection de la chaussée afin d'amoinrir le bruit.

Messieurs Pierre Lessard-Blais et Pierre Morissette répondent au citoyen.

Jacqueline Finley

La citoyenne est inquiète de l'abolition du programme de stérilisation des animaux et de la surpopulation qui risque d'en découler. Elle se plaint aussi de l'enlèvement des espaces de stationnement devant la maison de la culture sur la rue Hochelaga afin de faire place au Patio culturel.

Monsieur Pierre Lessard-Blais répond à la citoyenne.

- Ronald Bouvier** Le citoyen milite pour l'aménagement des abris pour les joueurs et les marqueurs de baseball et se plaint du drainage et l'éclairage des terrains.
- Monsieur Pierre Lessard-Blais répond au citoyen.
- André Bernard Lemaire** Le citoyen est porte-parole des utilisateurs d'une aire d'exercice canin au parc de la Bruère et se plaint de l'entretien du parc et de l'inaction des fonctionnaires. **Dépôt de documents.**
- Monsieur Pierre Lessard-Blais répond au citoyen.
- Ghislain Gagnon** Le citoyen est intervenu lors de la dernière séance avec une proposition de connexion des lignes verte et bleue du métro. Il réitère sa demande en précisant qu'il n'est pas trop tard pour intervenir devant le ministre du transport et demande aux élus de faire des représentations dans ce sens. Il a écrit aux élus et n'a jamais reçu de réponse. Le citoyen demande de savoir quel est le point de vue des élus et aussi si monsieur Caldwell a présenté sa requête au ministère.
- Monsieur Éric Alan Caldwell répond au citoyen.
- Isabelle Durand** La citoyenne a appris que la Ville de Montréal a mis fin au projet de la Cité de la Logistique pour prioriser la mise en place d'un projet de type Éco-parc industriel. Elle pense que les bâtiments de l'ancienne compagnie Energizer, situés au 1750 des Futailles, pourront bénéficier de ce projet et propose que la chaleur dégagée de l'activité du futur centre informatique soit récupérée par l'aménagement d'une serre urbaine sur le toit de l'immeuble. La citoyenne veut savoir si les élu(e)s pourront favoriser un tel projet et demande d'en discuter avec le propriétaire de l'entreprise.
- Monsieur Pierre Lessard-Blais répond à la citoyenne.
- Javier Caballero** Le citoyen explique que l'intersection de la rue Faribault et de l'avenue de Granby est très dangereuse pour les piétons et demande s'il y a une étude sur la réduction de la vitesse ou la modification de la signalisation. Il propose l'installation d'un arrêt à cet endroit. Finalement, le citoyen s'intéresse aux projets présentés ou prévus dans le cadre du programme de la Ville de Montréal « Défi Ville intelligente ».
- Monsieur Pierre Lessard-Blais et madame Karine Boivin Roy répondent au citoyen.

La période de question se termine à 22 h 03.

CA18 27 0113

Suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} mai 2018.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} mai 2018. Il est 22 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

CA18 27 0114

Reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er mai 2018.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

De reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} mai 2018. Il est 22 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 avril 2018.

CA18 27 0115

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2018.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

CA18 27 0116

Accorder et ratifier des contributions financières à divers organismes, pour une somme totale de 7 316,38 \$, provenant du budget de soutien des élu(e)s pour l'année 2018.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder et ratifier 12 contributions financières pour une somme totale de 7 316,38 \$ aux organismes suivants :

Organisme : Service des loisirs Ste-Claire
Projet : Support à la troupe de danse Intrigue - compétition de danse IDance 2018 / 7 avril 2018
District : Maire (250 \$) / Tétreaultville (250 \$)
Montant : 500 \$

Organisme : La maison des Éditions T.N.T.
Projet : Journée mondiale du Livre 2018 - 23 avril 2018
District : Maire (175 \$) / Hochelaga (175 \$)
Montant : 350 \$

Organisme : École secondaire Louis-Riel
Projet : Bourse d'étude - collation des grades 2018 / 17 mai 2018
District : Maire (250 \$) / Louis-Riel (250 \$)
Montant : 500 \$

Organisme : Les amis de Sébastien Métivier
Projet : Journée internationale des enfants disparus et inauguration de l'arbre de S. Métivier et W. Lubain au parc Morgan / 25 mai 2018
District : Maire (200 \$) / Hochelaga (200 \$)
Montant : 400 \$

Organisme : Groupe vocal Turbulence
Projet : Spectacle musical sur un Hymne à la beauté de la terre - 25 au 27 mai 2018
District : Maire (200 \$) / Louis-Riel (200 \$)
Montant : 400 \$

Organisme : Garderie Cité Fleurie

Projet : Courons pour les enfants malades - 26 mai et 2 juin 2018
District : Maire
Montant : 391,38 \$

Organisme : Club de l'âge d'or Jean-Amyot
Projet : Activités amicales de l'âge d'or - été 2018
District : Maire (250 \$) / Louis-Riel (250 \$)
Montant : 500 \$

Organisme : Club de bocce âge d'or Louis-Riel
Projet : Tournoi annuel de bocce 2018 - été 2018
District : Maire (300 \$) / Louis-Riel (325 \$)
Montant : 625 \$

Organisme : Escale Famille Le Triolet
Projet : Fête pour les finissants de la halte-garderie - juin 2018
District : Maire (200 \$) / Louis-Riel (200 \$)
Montant : 400 \$

Organisme : Club optimiste Tétreaultville inc.
Projet : Gala Méritas 2018 - 7 juin 2018
District : Maire (475 \$) / Tétreaultville (475 \$)
Montant : 950 \$

Organisme : Les musiciens du belvédère de la Promenade Bellerive
Projet : Danse en plein air à la Promenade Bellerive - 16 juin au 27 août 2018
District : Maire
Montant : 2 000 \$

Organisme : Fabrique Ste-Louise-de-Marillac
Projet : Fête nationale du Québec 2018 (action bénévole) - 23 juin 2018
District : Maire (150 \$) / Tétreaultville (150 \$)
Montant : 300 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1182818004

CA18 27 0117

Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ à l'organisme Résolidaire, réseau bénévole Hochelaga-Maisonneuve et affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ à l'organisme Résolidaire, réseau bénévole Hochelaga-Maisonneuve.

D'affecter une somme de 25 000 \$ provenant des surplus d'arrondissement à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1182935003

CA18 27 0118

Accorder et ratifier une contribution financière non récurrente de 9 084 \$ au Centre de loisirs et d'animation culturelle de Guybourg (Le C.L.A.C.) pour l'année 2017, pour l'embauche d'une ressource spécialisée pour le club de vacances. Affecter une somme de 4 500 \$ provenant du surplus d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'accorder et de ratifier une contribution financière non récurrente de 9 084 \$ pour 2017 au Centre de loisirs et d'animation culturelle de Guybourg (Le C.L.A.C.) pour l'embauche d'une ressource spécialisée pour le club de vacances.

D'affecter une somme de 4 500 \$ provenant des surplus d'arrondissement à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1182935004

CA18 27 0119

Accorder une contribution financière de 25 000 \$ à la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve pour poursuivre le programme d'embauche d'une ressource professionnelle dans le cadre du PR@M Commerce 2017-2019 et affecter cette somme au surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'accorder une contribution financière au montant de 25 000 \$ à la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve pour poursuivre le programme d'embauche d'une ressource professionnelle dans le cadre du PR@M Commerce 2017-2019.

D'affecter une somme de 25 000 \$ du surplus de l'arrondissement à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1186323007

CA18 27 0120

Accorder une contribution financière de 50 000 \$ à l'Association des commerçants Hochelaga-Tétreaultville pour la mise en Suvre d'un plan d'action visant à concrétiser un projet de revitalisation de l'artère commerciale Hochelaga et affecter cette somme au surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'accorder une contribution financière au montant de 50 000 \$ à l'Association des commerçants Hochelaga-Tétreaultville pour la mise en œuvre d'un plan d'action visant à concrétiser un projet de revitalisation de l'artère commerciale Hochelaga.

D'affecter une somme de 50 000 \$ du surplus de l'arrondissement à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1186323008

CA18 27 0121

Approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Sentier Urbain, pour l'année 2018, pour son projet « Mon quartier parmi les arbres » et accorder une contribution financière de 25 000 \$.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 25 000 \$, à l'organisme Sentier Urbain pour son projet « Mon quartier parmi les arbres » pour l'année 2018.

D'autoriser monsieur Pierre Morissette, directeur de la Direction des travaux publics, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1183829006

CA18 27 0122

Approuver la convention de prêt d'installations entre la Ville de Montréal et l'Association régionale des clubs de patinage artistique de Montréal-Concordia, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'approuver et de ratifier la convention de prêts d'installation, entre la Ville de Montréal et l'Association régionale des clubs de patinage artistique Montréal-Concordia (aussi appelé Patinage Montréal), pour une période de deux ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1187946001

CA18 27 0123

Approuver les protocoles d'entente entre la Ville de Montréal et les onze organismes désignés au sommaire dans le cadre de projets estivaux 2018. Accorder des contributions financières non récurrentes représentant une somme totale de 90 500 \$.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver les protocoles d'entente intervenus entre la Ville de Montréal et les onze organismes dans le cadre de projets estivaux 2018.

D'accorder une contribution financière non récurrente représentant une somme maximale de 90 500 \$ répartie de la façon suivante :

	SLDS	Culture et bibliothèques
Service des Loisirs Ste-Claire	3 000 \$	
L'École et les arts	7 000 \$	7 000 \$
La Maison des Familles de Mercier-Est	5 000 \$	
Société d'animation de la Promenade Bellerive	3 000 \$	2 500 \$
Théâtre de la botte trouée	6 000 \$	
Service des loisirs St-Fabien	26 000 \$	
Centre Communautaire Hochelaga	13 000 \$	
Association Montréalaise des arts et des traditions populaires	2 500 \$	
Service des loisirs St-Clément	2 500 \$	
Atelier d'histoire Mercier-Hochelaga-Maisonnette inc.	2 500 \$	2 500 \$
Corporation d'animation des places publiques	8 000 \$	

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonnette, à signer les protocoles d'entente au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1186612003

CA18 27 0124

Approuver les protocoles d'entente entre la Ville de Montréal et les quatre organismes désignés au sommaire et accorder une contribution financière totale non récurrente de 17 000 \$ pour les fêtes des familles 2018 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonnette.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver les protocoles d'entente intervenus entre la Ville de Montréal et les quatre organismes dans le cadre des fêtes des familles 2018 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonnette.

D'accorder une contribution financière totale non récurrente de 17 000 \$ à ces quatre organismes pour la réalisation de divers projets :

Louis-Riel en fête	3 000 \$
La Maison des familles de Mercier-Est	3 000 \$
La Table de quartier Hochelaga-Maisonnette	3 000 \$
Le CLAC de Guybourg (centre de loisirs et d'animation culturelle de Guybourg)	8 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonnette, à signer les protocoles d'entente au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1186612004

CA18 27 0125

Attribuer à la firme Cojalac inc., un contrat de 1 016 470,98 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection mineure de trottoir sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre du P.R.R. 2018, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-014. Autoriser une dépense totale de 1 195 202,20 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'attribuer à la firme Cojalac inc. un contrat de 1 016 470,98 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection mineure de trottoir sur diverses rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-014.

D'autoriser une dépense totale de 1 195 202,20 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Cojalac inc., les frais accessoires et les contingences, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1180836004

CA18 27 0126

Attribuer à la firme Salvex inc., un contrat de 919 110,15 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Lalancette, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-007 et autoriser une dépense totale de 1 110 550,15 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'attribuer à la firme Salvex inc., un contrat de 919 110,15 \$, taxes incluses, pour la réalisation de la phase 1 du réaménagement du parc Lalancette, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-007.

D'autoriser une dépense de 1 110 550,15 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Salvex inc. et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1187607001

CA18 27 0127

Attribuer à la firme Salvex inc., un contrat de 280 544,75 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur ouest du parc Pierre-Bernard, conformément aux documents d'appel d'offres public 2018-006 et autoriser une dépense totale de 349 599,22 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à la firme Salvex inc., un contrat de 280 544,75 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur ouest du parc Pierre-Bernard, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-006.

D'autoriser une dépense totale de 349 599,22 \$, taxes incluses, comprenant le contrat à la firme Salvex inc. et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1176837001

CA18 27 0128

Attribuer à l'Entrepreneur Paysagiste Strathmore Itée, un contrat de 170 930,85 \$, taxes incluses, pour la plantation de végétaux sur la rue Notre-Dame Est entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Donat, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16812. Autoriser une dépense totale de 188 023,93 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'attribuer à l'Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée un contrat de 170 930,85 \$, taxes incluses, pour la plantation de végétaux sur la rue Notre-Dame Est, entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Donat conformément à l'appel d'offre public 18-16812.

D'autoriser une dépense totale de 188 023,93 \$, taxes incluses, comprenant le contrat à l'Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée, et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1187944001

CA18 27 0129

Attribuer à La Pépinière : Espaces collectifs, un contrat de gré à gré de 141 419,25 \$, taxes incluses, pour les services de gestion, d'aménagement et d'animation du projet de piétonisation du secteur Notre-Dame-des-Victoires pour l'année 2018. Affecter une somme de 129 134,63 \$ des surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'attribuer à La Pépinière | Espaces collectifs, un contrat de gré à gré de 141 419,25 \$, taxes incluses, pour des services de gestion, d'aménagement et d'animation dans le cadre du projet de piétonisation du secteur Notre-Dame-des-Victoires pour l'année 2018.

D'autoriser monsieur Pierre Morissette, directeur à la Direction des travaux publics, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

D'affecter une somme de 129 134,63 \$ provenant du surplus de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1183515001

CA18 27 0130

Attribuer à Pavages Métropolitain Inc., un contrat de 7 176 563,58 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage-revêtement de chaussée, de reconstruction et de réaménagement de sections de trottoir et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb sur diverses rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-012. Autoriser une dépense totale de 8 521 669,14 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à Pavages Métropolitain inc. un contrat de 7 176 563,58 \$, taxes incluses, pour les travaux de planage-revêtement de chaussée, de reconstruction et de réaménagement de sections de trottoir et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb sur diverses rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre des programmes PRR et PCPR 2018, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-012.

D'autoriser une dépense totale de 8 521 669,14 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la compagnie Pavages Métropolitain inc., les frais accessoires et les contingences, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1180836005

CA18 27 0131

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la prise en charge par l'arrondissement de la réalisation des travaux visant la reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout de la place Beauchesne.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge par l'arrondissement de la réalisation des travaux visant la reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout de la place Beauchesne, entre les rues Liébert et Liébert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1180836006

CA18 27 0132

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la réhabilitation de certaines rues du réseau routier artériel administratif.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), et dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation 2018 du Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), la prise en charge en arrondissement de la conception, de la coordination et de la réalisation des travaux visant la réhabilitation de certaines rues du réseau routier artériel qui faisaient partie du réseau routier local avant le 1^{er} janvier 2015, et qui sont identifiées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1186223006

CA18 27 0133

Affecter une somme totale de 61 100 \$ de la réserve pour fins de parcs afin de financer un poste d'agent technique en architecture du paysage à la Division des études techniques, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'affecter une somme totale de 61 100 \$ de la réserve pour fins de parcs de l'arrondissement afin de financer un poste banque d'heures d'agent technique en architecture du paysage à la Division des études techniques de la Direction des travaux publics, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1186223005

CA18 27 0134

Affecter une somme de 75 000 \$ provenant des surplus d'arrondissement pour l'aménagement du patio culturel Hochelaga-Maisonneuve et pour l'animation estivale 2018.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'affecter une somme de 75 000 \$ provenant des surplus d'arrondissement pour l'aménagement du patio culturel Hochelaga-Maisonneuve et pour l'animation estivale 2018.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1181314001

CA18 27 0135

Affecter une somme de 197 500 \$ du surplus de l'arrondissement pour la réalisation d'activités en gestion de circulation, soit deux (2) études des secteurs Faubourg Contrecœur et Honoré-Beaugrand ainsi que la mise sur pied d'une équipe de mitigation de problèmes de circulation autour des chantiers majeurs.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'affecter une somme de 197 500 \$ du surplus de l'arrondissement pour des fins de réalisation d'activités en gestion de circulation, soit deux (2) études des secteurs Faubourg Contrecœur et Honoré-Beaugrand, ainsi que la mise sur pied d'une équipe de mitigation de problèmes de circulation autour des chantiers majeurs.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1183478002

CA18 27 0136

Affecter une somme de 251 397,18 \$ du surplus d'arrondissement au projet de réaménagement des passages du lien vert Hochelaga-Maisonneuve.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'affecter une somme de 251 397,18 \$ du surplus d'arrondissement au projet de réaménagement des passages du lien vert Hochelaga-Maisonneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1184859002

CA18 27 0137

Autoriser une dépense de 450 880,01 \$, taxes incluses, pour les travaux de la rue Sicard, entre les rues Sainte-Catherine Est et Adam, visant la reconstruction de sections de trottoir et la mise en œuvre de saillies de trottoir.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 450 880,01 \$, taxes incluses, pour les travaux de la rue Sicard, entre les rues Sainte-Catherine Est et Adam, visant la reconstruction de sections de trottoir et la mise en œuvre de saillies de trottoir avec fosses de verdissement à l'intersection de la rue Adam.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1184943001

CA18 27 0138

Ratifier l'achat d'une autorécurveuse pour l'entretien des planchers au centre Pierre-Charbonneau au montant de 17 086,48 \$.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De ratifier l'achat d'une autorécurveuse pour l'entretien des planchers au Centre Pierre-Charbonneau à Produits Sany pour une somme maximale de 17 086,48 \$, taxes incluses.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.08 1187955001

CA18 27 0139

Approuver les demandes de reconnaissance de 24 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes, pour la période du 1^{er} mai 2018 au 31 décembre 2020.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'approuver les demandes de reconnaissance de 24 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes, pour la période du 1^{er} mai 2018 au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.09 1183561001

CA18 27 0140

Adopter une stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter la stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.10 1183303001

CA18 27 0141

Avis de motion et adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve afin de préciser certaines règles de stationnement (C-4.1-11).

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve afin de préciser certaines règles de stationnement (C-4.1-11) et pour lequel le dossier en fait présentation.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve afin de préciser certaines règles de stationnement (C-4.1-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1183089004

CA18 27 0142

Avis de motion et adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M., c. B-3) afin d'exempter les usages « restaurant, traiteur » et « débit de boissons alcooliques » à l'obligation de tenir les portes fermées à proximité des secteurs d'habitation (B-3-8).

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par monsieur Éric Alan Caldwell qu'il sera présenté à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M., c. B-3) afin d'exempter les usages « restaurant, traiteur » et « débit de boissons alcooliques » à l'obligation de tenir les portes fermées à proximité des secteurs d'habitation. (B-3-8) et pour lequel le dossier en fait présentation.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

D'adopter le projet de Règlement modifiant Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M., c. B-3) afin d'exempter les usages « restaurant, traiteur » et « débit de boissons alcooliques » à l'obligation de tenir les portes fermées à proximité des secteurs d'habitation. (B-3-8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1180603005

CA18 27 0143

Adopter le Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public, sans frais, au bénéfice de l'organisme Solidarité Mercier-Est, pour l'installation d'une colonne d'affichage devant le 8695, rue Hochelaga (RCA18-27001).

ATTENDU qu'une copie du projet du Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins d'installation d'une colonne d'affichage de type dit « Morris » devant l'édifice du 8695, rue Hochelaga au bénéfice de Solidarité Mercier-Est (RCA18-27001) a été transmise aux membres du conseil d'arrondissement;

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2018;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté à la même séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter le Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins d'installation d'une colonne d'affichage de type dit « Morris » devant l'édifice du 8695, rue Hochelaga au bénéfice de Solidarité Mercier-Est (RCA18-27001).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1183829004

CA18 27 0144

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à introduire des dispositions relatives au secteur du site Contrecœur (01-275-113).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 mars 2018;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté à la même séance ;

ATTENDU la tenue, en date du 27 mars 2018, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement et l'adoption, le 3 avril 2018, d'un second projet de règlement;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet de règlement n'a été reçue en temps opportun;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à introduire des dispositions relatives au secteur du site Contrecœur (01-275-113).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1175378008

CA18 27 0145

Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles reliés à l'événement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser et de ratifier l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2018 (partie 4).

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2018 (partie 4).

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2018 (partie 4), de la nourriture, des articles promotionnels et non alcooliques, dans des kiosques aménagés à cet effet.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3(8)), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2018 (partie 4).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1186612002

CA18 27 0146

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du lot 3 635 951 de l'obligation de fournir une unité de stationnement, dans le cadre de la transformation du bâtiment résidentiel situé aux 1413-1417, rue Moreau.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du lot 3 635 951 de l'obligation de fournir une unité de stationnement, dans le cadre de la transformation du bâtiment résidentiel situé aux 1413-1417, rue Moreau, et ce, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1185092003

CA18 27 0147

Édicter une ordonnance permettant l'implantation d'une voie réservée aux autobus sur la rue Notre-Dame Est, du côté nord, entre la limite est de l'arrondissement et la rue de Beaurivage.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 4), permettant l'implantation d'une voie réservée aux autobus sur la rue Notre-Dame Est, du côté nord, entre la limite est de l'arrondissement et la rue de Beaurivage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1183089007

CA18 27 0148

Édicter une ordonnance permettant d'ajouter une traverse piétonne non protégée sur la rue Ontario Est, à l'intersection de l'avenue d'Orléans.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3), permettant d'ajouter une traverse piétonne non protégée sur la rue Ontario Est, à l'intersection de l'avenue d'Orléans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1181538004

CA18 27 0149

Édicter une ordonnance pour l'établissement d'un marché public temporaire pour la saison 2018 sur le parvis de l'église Très-Saint-Rédempteur situé au 3530, rue Adam.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., c. M-2, art. 13), l'ordonnance jointe à la présente permettant l'établissement d'un marché public sur le parvis de l'église Très-Saint-Rédempteur situé au 3530, rue Adam, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, art. 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente permettant l'installation d'enseignes, d'enseignes publicitaires et de bannières portant le nom de l'événement et des partenaires sur le site aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre, sur le site, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance, de la nourriture et des boissons non alcoolisées, dans des kiosques aménagés à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1187562002

CA18 27 0150

Adopter la résolution autorisant le projet particulier PP27-0250 afin de permettre l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » à l'intérieur du bâtiment situé aux 4835-4865, allée Dumont.

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 13 mars 2018 le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0250;

ATTENDU la tenue, en date du 27 mars 2018, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet particulier et l'adoption, le 3 avril 2018, d'un second projet de résolution;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet particulier n'a été reçue en temps opportun;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009);

La résolution du projet particulier PP27-0250 afin de permettre l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » à l'intérieur du bâtiment situé aux 4835-4865, allée Dumont, et ce, malgré les dispositions des articles 124 et 143 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), selon les dispositions et conditions suivantes :

1. L'usage « activité communautaire ou socioculturelle » est autorisé uniquement à l'étage immédiatement inférieur au rez-de-chaussée.
2. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.
3. Toute autre disposition non incompatible continue de s'appliquer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1185092001

CA18 27 0151

Adopter le second projet de résolution du projet particulier PP27-0251 dont l'objet est de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 4489, rue Dickson (lot 1 361 189), localisé entre les rues Sherbrooke Est et De Jumonville.

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 3 avril 2018, le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0251;

ATTENDU la tenue, le 24 avril 2018, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet particulier;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009);

Le second projet de résolution du projet particulier PP27-0251 dont l'objet est de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 4489, rue Dickson (lot 1 361 189) du cadastre officiel du Québec, localisé entre les rues Sherbrooke Est et De Jumonville, et ce, malgré les articles 49 et 561 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), aux conditions suivantes :

1. La nouvelle construction doit obligatoirement faire l'objet d'une révision architecturale en vertu des dispositions du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).
2. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction et de transformation visant l'apparence du bâtiment, notamment la composition de la façade et des élévations, mentionnée à la présente résolution, en plus des critères prévus à l'article 669 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), les critères suivants s'appliquent :

2.1. les travaux de construction et de transformation doivent :

- a) sauvegarder le caractère du bâtiment tout en maintenant la qualité de son expression architecturale et de ses composantes;
- b) préserver l'homogénéité de l'ensemble et l'intégrité architecturale du bâtiment lorsque les travaux de transformation visent l'une de ses caractéristiques;
- c) assurer la mise en valeur du caractère de l'ensemble des bâtiments en ce qui a trait aux formes, aux types et à la coloration des matériaux.

3. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction et de transformation visant l'aménagement des espaces extérieurs, en plus des critères prévus à l'article 669 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), les critères suivants s'appliquent :

3.1. les aménagements extérieurs doivent :

- a) assurer la mise en valeur des espaces extérieurs autant sur le domaine privé que sur le domaine public;
- b) privilégier l'utilisation d'espèces de végétaux indigènes et résistants aux conditions associées à l'entretien des rues et des trottoirs.

4. Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 24 mois et terminés dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

5. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

6. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1180603001

CA18 27 0152

Adopter le second projet de résolution du projet particulier PP27-0253 afin de permettre une activité comportant un local sonorisé adjacent à un logement dans le bâtiment situé aux 4483-4493, rue Sainte-Catherine Est.

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 3 avril 2018, le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0253;

ATTENDU la tenue, le 24 avril 2018, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet particulier;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009);

Le second projet de résolution du projet particulier PP27-0253 afin de permettre une activité comportant un local sonorisé adjacent à un logement dans le bâtiment situé aux 4483-4493, rue Sainte-Catherine Est, et ce, malgré les dispositions de l'article 161.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), selon les dispositions et conditions suivantes :

1. Une activité comportant un local sonorisé est autorisé uniquement au rez-de-chaussée et à l'étage immédiatement inférieur au rez-de-chaussée.
2. Le local doit être séparé des autres parties du bâtiment où il peut se produire du bruit par une construction ayant un indice de transmission du son d'au moins 60, déterminé conformément à la norme ASTM E 413 en utilisant les résultats des mesures effectuées selon la norme ASTM E 90 ou ASTM E 336.
3. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.
4. Toute autre disposition non incompatible continue de s'appliquer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1185378001

CA18 27 0153

Interdire l'accès aux autobus sur la rue Lepailleur, au sud de la rue Sherbrooke Est, et sur la rue Gustave-Bleau, entre les rues Lepailleur et Honoré-Beaugrand.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'interdire l'accès aux autobus sur la rue Lepailleur, au sud de la rue Sherbrooke, et sur la rue Gustave-Bleau, entre les rues Lepailleur et Honoré-Beaugrand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1183089008

CA18 27 0154

Accorder une dérogation mineure relative à la marge arrière pour le bâtiment situé au 6616, rue Eugène-Achard.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un bâtiment avec une marge arrière de 4,92 mètres plutôt qu'une marge arrière minimale de 6 mètres malgré l'article 39 du Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecœur (07-017) avec la condition et la suggestion suivantes :

- la marge arrière minimale de 4,92 mètres ne s'applique qu'au niveau situé sous le niveau du rez-de-chaussée;
- il est suggéré de planter des conifères sur tout le pourtour du mur de fondation de la chambre froide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1185378002

CA18 27 0155

Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une période de deux ans.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De nommer les membres suivants du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une période de deux ans :

Membres réguliers :

- Monsieur Jean-François Charbonneau;
- Madame Pascale Rouillé;
- Monsieur Bruno Leclerc;
- Madame Annie Gaudreau;
- Madame Isabelle Bisson-Petit;
- Madame Roxanne Marcil.

Membres suppléants :

- Monsieur Michel Lincourt;
- Madame Leila Ghaffari;
- Madame Gaëlle Le Quinio.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1186116001

Dépôt du rapport des décisions déléguées, la liste des bons de commande ainsi que la liste des saisies décentralisées des factures des directions de l'arrondissement pour le mois de février 2018.

60.01

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 22 h 33.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Magella RIOUX
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2018.